

Remplir un constat amiable, point par point

Par Edouard Mortier le **06 janvier 2015**

Un constat complété dans les règles permet de maximiser ses chances d'indemnisation. Tout ce qu'il faut savoir pour ne pas être pris au dépourvu devant ce formulaire.

1. Date

Date et heure précise du sinistre.

2. Localisation

Donnez le maximum de précisions. Notez évidemment l'adresse au niveau de laquelle l'accident s'est produit si cela s'est passé en ville.

3. Blessés

N'oubliez pas de mentionner d'éventuelles douleurs ou lésions sur vous-même, un ou plusieurs de vos passagers, faute de quoi il vous sera très difficile de faire prendre en charge par votre assurance des soins qui s'avèreraient ultérieurement nécessaires. Attention, il n'est pas toujours évident de se rendre compte d'un traumatisme à chaud, immédiatement après l'accident.

4. Dégâts matériels

Indiquez tout ce qui a pu être endommagé dans l'accident en dehors des deux véhicules impliqués: voiture d'un tiers, objet transporté dans l'un des véhicules, mobilier urbain (panneaux, poteaux), vitrine, etc.

5. Témoins

Si des personnes extérieures ont assisté à l'accident, recueillez leurs coordonnées. Il ne peut s'agir d'un passager du véhicule. Si personne n'a assisté à la scène, mentionnez clairement "pas de témoin", afin qu'un adversaire peu scrupuleux ne puisse le contester en cas de litige.

6-7-8-9. Assurance, véhicule et conducteur

Complétez votre colonne (véhicule A, en grisé), et vérifiez surtout la validité, l'exactitude et la lisibilité des informations fournies par l'autre conducteur (véhicule B). Idéalement, pré-remplissez cette partie sur les formulaires que vous avez à bord.

10. Point de choc

Indiquez-le aussi précisément que possible à l'aide d'une flèche. Cette indication est capitale pour la détermination des modalités de l'accident et donc celle des responsabilités respectives des deux conducteurs.

11. Dégâts apparents

Mentionnez le moindre éclat de peinture. Si vous suspectez des dégâts internes et non visibles à la suite du choc, n'hésitez pas à le préciser.

• Ce qui détermine les assureurs

Les 3 parties suivantes du constat (12, 13, 14) sont les plus importantes : ce sont elles qui seront utilisées par les assurances pour déterminer les circonstances de l'accident.

12. Circonstances

En pratique, ces cases sont ce qu'il y a de plus précieux dans le constat pour votre assureur. Bien utilisées et sous réserve de l'accord de l'autre conducteur, ce sont elles qui permettent l'application directe du barème et font tout l'intérêt de ce formulaire.

Le document propose des cas simplifiés, représentant des accidents typiques. Ne cochez que la case qui décrit votre situation, exactement et au moment précis du choc (et non 10 ou 20 secondes avant, par exemple). N'en cochez aucune si les conditions proposées ne correspondent pas à la réalité de l'accident (inscrivez un 0 dans la case du total et décrivez les faits dans la case « observations »). Il est rare d'avoir à cocher plus d'une case.

Attention, vous serez logiquement déclaré responsable à 100 % si vous cochez les cases suivantes :

- 2) "quittait un stationnement"
- 4) "sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre"
- 8) "heurtaït à l'arrière en roulant dans le même sens et sur une même file"
- 10) "changeait de file"
- 14) "reculait"
- 15) "empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse"
- 16) "n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge"

L'erreur la plus fréquemment observée par les assureurs consiste à oublier, sous l'effet de la précipitation, que l'on doit bien cocher la case correspondant à son propre comportement et non à celui de l'adversaire. Il arrive aussi que le stress fasse confondre, à la case 8, "heurtaït" avec "heurté", ce qui inverse le sens de la proposition et fait endosser 100 % de responsabilité au conducteur du véhicule A.

Quelle(s) que soi(en)t la ou les cases que vous cocherez, apportez le maximum de précisions dans la case "observations".

13. Croquis de l'accident

Il sert à donner aux assureurs une idée plus précise de la scène. Dans l'emplacement prévu à cet effet, représentez schématiquement la scène de l'accident : carrefours, panneaux, feux, véhicules tiers, axe médian de la route (en pointillés), position des véhicules au moment du choc. Le cas échéant, indiquez par des croix la position des témoins.

14. Observations

Portez-y toutes les remarques qui peuvent préciser, appuyer ou relativiser les informations données auparavant. Donnez un maximum d'informations. Si la (petite) case ne suffit pas, débordez mais n'oubliez pas de rester lisible. Indiquez tout désaccord avec les mentions portées par l'autre conducteur.

15. Signature des conducteurs

Relisez très attentivement l'ensemble du document. Vérifiez l'ensemble des informations fournies par l'autre conducteur et soyez certain d'être en accord avec tout ce que vous avez

mentionné avant d'apposer votre signature et de séparer les feuillets, car il sera ensuite impossible de modifier le contenu du recto. Si l'autre partie conteste, mentionnez-le dans les observations. Si elle refuse de signer, indiquez-le et faites contresigner le constat par un ou deux témoins si possible.

Verso

Remplissez-le également, en faisant attention à la concordance avec les faits décrits au recto. Sachez aussi que si le verso du constat peut être utile pour donner des détails, il ne sera pas pris en compte par les assurances pour déterminer les parts de responsabilité.

Vous pouvez y ajouter toutes les informations que vous souhaitez a posteriori, à la différence du recto qui est commun aux deux parties et irrévocable une fois signé. Il est donc tout à fait possible de remplir le verso chez soi, à tête reposée.

Une fois le formulaire rempli et signé sur les lieux de l'accident, détachez le feuillet qui vous revient, conservez-en une copie et envoyez-le à votre assureur en recommandé avec accusé de réception dans un délai maximum de 5 jours.